RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : IP35-S/C CHANTI.MT-BLANC5.00LS
Code du produit : 118247

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance o

Sous-Couche

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fic

Raison Sociale : Groupe V33 / V33.
Adresse : Rue Croix Bernard La Muyre.39210.DOMBLAN
Téléphone : 03.84.35.00.33. Fax : 03.84.44.63.18.
fds.produits@v33.com
www.v33.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-

Autres numéros d'appel d'urgence

FR- BNPC Nancy : 03 83 32 36 36 / CH- Tox Info Suisse:

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses ad

Peut produire une réaction allergique (EUH208).
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnem
normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses ad

Etiquetage additionnel :

EUH208	Contient 1,2-BENZISOTHIA
EUH208	Contient MÉLANGE DE 5-C (3:1). Peut produire une réa
EUH211	Attention! Des gouttelettes pulvérisation. Ne pas respir

Conseils de prudence - Généraux :

P102	Tenir hors de portée des en

Conseils de prudence - Prévention :

P271	Utiliser seulement en plein

Conseils de prudence - Elimination :

P501	Éliminer le contenu/récipien

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement
Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://ec
substances concernées.
Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux m
1907/2006.
Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % prés
énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/
INDEX: Z636 CAS: 1317-65-3	

INDEX: 022-006-00-2 CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5 DIOXYDE DE TITANE [SOUS LA FORME D'UNE POUDRE CONTENANT 1 % OU PLUS DE PARTICULES D'UN DIAMETRE <= 10 µM]	GHS08 Wng Carc. 2, H3
INDEX: 613_088_006B CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	GHS06, GH Dgr Acute Tox. Skin Irrit. 2 Skin Sens. Eye Dam. 1 Acute Tox. Aquatic Ch Aquatic Ac M Acute =
INDEX: Z117 CAS: 55965-84-9 REACH: 01-2120764691-48 MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLI N-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	GHS06, GH Dgr Acute Tox. Acute Tox. Skin Corr. 1 Skin Sens. Eye Dam. 1 Acute Tox. Aquatic Ac M Acute = Aquatic Ch M Chronic

Limites de concentration spécifiques et estimation de la

Identification	Limites de
INDEX: 613_088_006B CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Skin Sens.
INDEX: Z117 CAS: 55965-84-9 REACH: 01-2120764691-48 MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLI N-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	Eye Dam. 1 Eye Irrit. 2: 0.25% Skin Sens.

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'e

Note 10 : La classification en tant que cancérogène par in

plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de

<= 10 µm.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des sympt

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INC

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE D

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protectio

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorba

des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'ea

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyag

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisatio

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont ap

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans d

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisat

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi qu

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuell

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Craint le gel

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau id

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Made under licence of European

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :
1317-65-3	-	10
13463-67-7	-	10

- Suisse (Suva 2021) :

CAS	VME	VLE
1317-65-3	3 a	-
13463-67-7	3 ppm	
55965-84-9	0.2 ppm	0.4 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipe

Utiliser des équipements de protection individuelle propres
Stocker les équipements de protection individuelle dans u
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlev
adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.
Utiliser des protections oculaires conçues contre les proje
Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des l

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de conta
Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'appli
Les gants de protection doivent être choisis en fonction du
physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermi
Type de gants conseillés :
- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps s

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQ

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiq

Etat physique

Etat Physique :

Couleur

blanc

Odeur

Seuil olfactif :

Point de fusion

Point/intervalle de fusion :

Point de congélation

Point/intervalle de congélation :

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

Point/intervalle d'ébullition :

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) :

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion,limite inférieure d'explosivité (%) :
Dangers d'explosion,limite supérieure d'explosivité (%) :

Point/intervalle d'auto-inflammation :	
Température de décomposition	
Point/intervalle de décomposition :	
pH	
pH en solution aqueuse :	
pH :	
Viscosité cinématique	
Viscosité :	
Solubilité	
Hydrosolubilité :	
Liposolubilité :	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	
Pression de vapeur	
Pression de vapeur (50°C) :	
Densité et/ou densité relative	
Densité :	
Densité de vapeur relative	
Densité de vapeur :	

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger ph

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et d

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que d

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN

Par voie orale : I

Par voie cutanée : I

11.1.2. Mélange

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Reche

CAS 13463-67-7 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de

- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fi
- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 290.
- Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7): Voir la fiche toxicol

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN

Toxicité pour les poissons :

Toxicité pour les crustacés :

Toxicité pour les algues :

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN

Biodégradation :

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (CAS: 2634-33-5)

Biodégradation :

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

Made under licence of European

Facteur de bioconcentration :

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de
2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la sa
l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vig
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pa

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur
Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TR

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux inst

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA R

15.1. Réglementations/législations particulières à la sub

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetag

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlem

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restr

Made under licence of European

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas
l'état de nos connaissances et sur les réglementations tan
Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que
manipulation écrites.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prend
réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche de donne
sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une ga

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la pe
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H330	Mortel par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H400	Très toxique pour les organismes aqu
H410	Très toxique pour les organismes aqu
H411	Toxique pour les organismes aquatiq

Abréviations :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une léta
CL50 : La concentration d'une substance testée entraînan
CE50 : La concentration effective de substance qui cause
CEr50 : La concentration efficace de substance qui provo
NOEC : La concentration sans effet observé.
REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Rest
STEL : Short-term exposure limit
TWA : Time Weighted Averages
TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)
VLE : Valeur Limite d'Exposition.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition.
ADR : Accord européen relatif au transport international d
IMDG : International Maritime Dangerous Goods.
IATA : International Air Transport Association.
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
RID : Regulations concerning the International carriage of
WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).
PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.
SVHC : Substance of Very High Concern.

Made under licence of European